



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Dimanche 14 juillet 2024**

☒ Libre ☐ Interne à la LFP ☐ Interne au service ☐ Confidentiel

Réunion du	14/07/2024 à 17h30
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents en visioconférence Teams avec voix délibérative	Mme Lola PIERRÈS, MM. Nasser AL KHELAÏFI, Jacky BONNEVAY, Jean-Pierre CAILLOT, Alain GUERRINI, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA, Marc KELLER, Olivier LAMARRE, Pablo LONGORIA, Max MARTY, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Joseph OUGHOURLIAN, Philippe PIAT, Jean-Pierre RIVERE, Dmitry RYBOLOVLEV (assisté pour les besoins de traduction par Ekaterina SARTORI RYBOLEVLA), Eric ROLLAND, David TERRIER
Présents en visioconférence Teams avec voix consultative	MM. Philippe DIALLO, Arnaud ROUGER
Excusé	MM. Gervais MARTEL
Assistent	M. Edouard CONQUES (CVC Partners) MM. Stéphanie BOURDAIS, Aude BENICHOU, Marie-Hélène PATRY MM. Martin AURENCHE, Jérôme BELAYGUE, Thomas BERNARD, Sébastien CAZALI, Julien GILLET, Benjamin MOREL, Benjamin VIARD

1. Commercialisation des droits audiovisuels de Ligue 1

Vincent LABRUNE ouvre la séance par un bref rappel de la situation et donne la parole à Jean-Pierre CAILLOT pour expliquer la position prise en Collège Ligue 1 dans l'après-midi.

Jean-Pierre CAILLOT informe les membres du Conseil d'administration que depuis sa réunion du 5 juillet dernier, le Collège de Ligue 1 s'est réuni à trois reprises afin d'apprécier au mieux les différentes orientations possibles compte tenu des enjeux très importants pour les clubs en matière de trésorerie. La dernière réunion s'est tenue ce jour dans l'après-midi et a permis de trouver un consensus sur une proposition à formuler au Conseil d'administration.

Le Collège de Ligue 1 propose donc d'accepter l'offre de DAZN grâce aux dernières négociations menées à Londres avec un groupe de Présidents avec deux principes importants :

- Garantie financière renforcée,
- Clause de sortie au bout de 2 ans.

A cette première proposition, Jean-Pierre CAILLOT explique que beIN est venue déposer une offre de dernière minute pour compléter l'offre de DAZN sur le 9^{ème} match restant.

Jean-Pierre CAILLOT explique ensuite que la réflexion sur la chaîne dédiée à la Ligue 1 associée à Warner Bros. Discovery était intéressante mais sans doute trop en avance pour une mise en place dès la saison prochaine. Il précise donc que la décision en faveur de DAZN/beIN a été prise à 16 voix pour et 2 voix contre.

Jean-Pierre CAILLOT complète en indiquant que le Collège de Ligue 1 a souhaité qu'un plan d'économies soit mis en place pour maximiser les ressources revenant aux clubs.

Vincent LABRUNE remercie Jean-Pierre CAILLOT et insiste sur la nécessité de prendre en compte les contraintes financières des clubs à court terme ce qui rendait impossible un projet de chaîne Ligue 1 quand bien même cette option semblait la plus innovante et porteuse d'avenir.

Philippe DIALLO exprime en préambule son soutien à Vincent LABRUNE et à la stratégie de la LFP. Il poursuit en expliquant que s'il n'appartient pas à la FFF de se positionner sur ce dossier, il a, en concertation avec le Président de la LFP consulté un certain nombre de diffuseurs pour essayer d'apporter son aide aux négociations en cours.

Philippe DIALLO poursuit en expliquant que le point central pour la FFF est la trésorerie à court terme des clubs et que l'offre DAZN/beIN est la seule option qui puisse répondre à cette problématique quand bien même le projet de chaîne Ligue 1 associé à Warner Bros. Discovery. En effet, considérant que le rôle de la FFF est de veiller à la protection des clubs et de la LFP, Philippe DIALLO explique que c'est au nom de ce principe qu'il a eu des discussions encore ce jour avec l'actionnaire principal de DAZN. Ce dernier l'a assuré de son engagement avec d'une part, des garanties financières qu'il apporterait dans le cadre d'un accord avec la LFP et, d'autre part, un accord pour une clause de sortie au bout de 2 ans dans l'hypothèse où les résultats économiques ne seraient pas ceux attendus.



Philippe DIALLO conclut en considérant que l'intérêt général est d'accepter cette offre quand bien même elle est inférieure à ce qui pouvait être espéré dans des conditions de marché plus optimales.

Vincent LABRUNE synthétise les échanges et les questions qui se posent aujourd'hui autour des offres présentées en demandant au Conseil d'administration d'autoriser les équipes de LFP Media d'entrer en négociations exclusives pour finaliser les termes de l'accord avec des précisions sur :

- Le contenu de la garantie financière présentée par DAZN
- La rédaction de la clause de sortie

Benjamin MOREL complète en précisant aux membres du Conseil d'administration qu'il reste également à rendre les offres compatibles entre elles avec d'un côté DAZN et de l'autre beIN dont les éléments présentés doivent être précisés.

Pierre-Olivier MURAT et Vincent LABRUNE regrettent de n'avoir pu tenir un Collège de Ligue 2 comme cela était prévu en amont de la réunion du Conseil d'administration et précisent qu'il sera organisé dans la journée du lendemain. Pierre-Olivier MURAT insiste sur la nécessité d'avoir des réponses sur les problématiques de trésorerie à court terme.

Un large débat intervient sur les conditions dans lesquelles ces propositions ont pu être formulées dans le cadre d'un travail collectif où un certain nombre de clubs sont venus au soutien du Président de la LFP. Les participants insistent sur le fait que si les clubs de Ligue 1 ont été quasi unanimes sur la poursuite des discussions avec beIN/DAZN, il faudra bien entendu assurer une information auprès du Collège de Ligue 2.

Les discussions s'orientent ensuite sur la nécessité de poursuivre le travail sur la valorisation du produit pour que la Ligue 1 et la Ligue 2 soient encore plus attractives dans le cadre de l'accord qui devra être trouvé afin de mieux anticiper l'avenir.

Alain GUERRINI explique en complément que la Commission des finances qu'il préside sera en mesure de piloter les travaux sur le plan d'économies voulu par les Présidents de clubs. Il proposera donc une réunion après s'être entretenu avec les Présidents des Collèges de Ligue 1 et de Ligue 2 et avoir recueilli les candidatures éventuelles de membres du CA qui voudraient s'impliquer dans ces travaux.

En conséquence, les membres s'accordent pour considérer que le projet de chaîne Ligue 1 associé à Warner Bros. Discovery ne peut plus être poursuivi.

Edouard CONQUES, représentant CVC, intervient pour remercier le CA de lui avoir permis, même s'il n'en est pas membre, de suivre les débats. Il dit respecter évidemment la décision qui a été prise et souhaiter arriver au meilleur résultat possible à court, moyen et long terme. C'est une situation très complexe et très difficile pour tout le football français. Il tient enfin à remercier les équipes de LFP Media pour leur engagement sans faille dans ce contexte très compliqué, ce que Vincent LABRUNE atteste.

Enfin, la question de confidentialité des échanges est évoquée en faisant état des nombreuses fuites dans les médias avec notamment des verbatims précis et intégralement repris.



Nasser AL-KHELAIFI rappelle sa volonté d'avoir un football français uni et considère que si la situation est très complexe pour les clubs, c'est bien dans un esprit collectif que les problèmes pourront trouver une solution.

Benjamin MOREL évoque enfin la nécessité pour le Conseil d'administration de se prononcer sur les offres magazines, présentées lors de la réunion du 5 juillet dernier.

Arnaud ROUGER en conclusion rappelle aux membres les prochaines échéances s'agissant des procédures de validation du budget pour la saison 2024/2025 afin d'assurer la diffusion des guides de répartition. Il rappelle également la nécessité de prévoir l'adoption du rapport moral dans le cadre d'une Assemblée générale qui pourrait s'organiser par une consultation écrite au regard des nombreuses réunions auxquelles les clubs ont déjà dû participer récemment.

Le Conseil,

Donne mandat à son Président et aux équipes de LFP Media pour poursuivre, dans le cadre de négociations exclusives avec DAZN et beIN Sports la finalisation d'un accord pour les droits audiovisuels de Ligue 1 avec deux points déterminants :

- 1/ la nature de la garantie financière présentée par DAZN,
- 2/ la rédaction d'une clause de sortie au bout de 2 ans,

Décide d'attribuer les magazines de fin de semaine et de milieu de semaine respectivement à TF1 et France TV.

Demande à Alain GUERRINI, Président de la Commission des finances, de piloter les travaux d'un plan d'économies des charges imputables à la répartition des clubs que ce soit au niveau de la LFP, de LFP Media ou des autres postes importants.

Vincent LABRUNE
Président